

AVIS AU PUBLIC

Élections complémentaires du 22 novembre 2020

Vu la délibération du conseil communal de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre du 10 février 2020 portant décision de faire procéder à des élections complémentaires suite à la vacance d'un poste de conseiller communal.

Vu l'arrêté ministériel du 12 juin 2020 aux termes duquel la Ministre de l'Intérieur fixe le dimanche, 22 novembre 2020 comme date des élections complémentaires de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre.

Il s'ensuit que le président du bureau principal de vote des élections complémentaires du 22 novembre 2020 recevra les déclarations de candidats et les désignations de témoins à la mairie d'Erpeldange-sur-Sûre

Vendredi, le 18 septembre 2020 de 15.00 à 18.00 heures et

Mercredi, le 23 septembre de 15.00 à 18.00 heures.

Passé ce délai, aucune déclaration de candidats ne sera plus recevable.

Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le collège des bourgmestre et échevins au plus tôt lundi, le 31 août 2020 et au plus tard mercredi, le 28 octobre 2020 si le bulletin de vote doit être envoyé à une adresse au Luxembourg, respectivement au plus tard mardi, le 13 octobre 2020 si le bulletin doit être envoyé à une adresse à l'étranger.

Le formulaire y relatif est téléchargeable via le site internet www.erpeldange.lu ou via la plateforme étatique sécurisée www.myguichet.lu.

Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 20 août 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre
Claude Gleis

Le Secrétaire communal
Paul Troes